

section **neuchâtel**

sia

SIA INFO n° 28

Assemblée générale au Landeron - 14 avril 2005

**schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein**

**société suisse
des ingénieurs
et des architectes**

**società svizzera
degli ingegneri
e degli architetti**

**swiss society
of engineers
and architects**



Photo du bourg du Landeron

**secrétariat cantonal
case postale 3115
ch 2001 neuchâtel
t+f 41 032 725 98 55
e info@siane.ch**

SOMMAIRE

	Page
1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AVRIL 2005	3
2. PROCES-VERBAL DE L'AG DU 25 MARS 2004	4
2.1 Ouverture de l'assemblée.....	4
2.2 PV de l'AG du 26 mars 2003 au Locle (Moullins du Col-des-Roches).....	4
2.3 Rapport du président	4
2.4 Rapport des délégués des GP et activités de la section.....	4
2.5 Comptes 2003 et rapport des vérificateurs.....	5
2.6 Nouveau calcul de la cotisation des membres bureau.....	5
2.7 Budget 2003	5
2.8 Elections statutaires.....	5
2.9 Message de la direction générale de la SIA (P.-H. Schmutz).....	6
2.10 Clôture de l'AG 2003.....	6
3. RAPPORT DU PRESIDENT	7
3.1 Message du président.....	7
3.2 Priorités de la direction de la SIA suisse pour 2005.....	8
3.3 Rapport d'activités 2004 et objectifs 2005.....	9
4. RAPPORT DES DÉLEGUES DES GROUPES PROFESSIONNELS.....	11
4.1 Groupe Architecture.....	11
4.2 Groupe Génie civil.....	13
4.3 Groupe Sol-air-eau	14
4.4 Groupe Technique et industrie	14
5. ACTIVITES DE LA SECTION.....	16
5.1 Membres de la section.....	16
5.2 Lunch rencontre	17
5.3 Table ronde (DGT).....	17
5.4 Formation professionnelle : CFTCD.....	17
5.5 Plate-forme SAT.....	18
5.6 Cotisations.....	19
5.7 Permanence conseils.....	19
5.8 Site Internet.....	19
5.9 Cycle de conférences Lignum / SIA : Le bois et moi.....	20
5.10 Maison Blanche / Le Corbusier	21
5.11 Visites et activités culturelles.....	21
6. COMPTES 2004	22
6.1 Comptes au 31.12.2004 - Pertes & Profits – Budget 2004.....	22
6.2 Comptes au 31.12.2004 – Bilan.....	23
6.3 Comptes au 31.12.2004 – Détail des transitoires figurant au bilan final du 31 décembre 2004 et évolution du capital	24
6.4 Rapport des vérificateurs des comptes 2004	25
7. BUDGET 2005	26
7.1 Budget 2005 – Budget 2004.....	26
8. ORGANES DE LA SECTION EN 2004 ET 2005	27
8.2 Groupes professionnels 2004	27
8.3 Vérificateurs des comptes 2004.....	27
8.4 Délégués à l'assemblée 2004	27
8.5 Autres fonctions au sein de la SIA	27

ANNEXES

1. Liste des membres à fin février 2005
2. Memorandums AG et comité section
3. Sociétés – Abonnements - Prix
4. Rapport de la conférence suisse des architectes (CSA)
5. Echanges de courriers avec la direction SIA concernant les dysfonctionnements rencontrés
6. PV de l'association Maison Blanche du 4 février 2005
7. Rencontre SIA entre membres "décideurs" de la SIANE
8. Programmes des visites organisées en 2004
9. Charte pour une architecture de qualité (projet)

1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AVRIL 2005

- 1. Ouverture de l'Assemblée générale**
- 2. Allocution de M. Pierre Hirschy, Conseiller d'Etat**
- 3. Procès-verbal de l'AG 2004**
- 4. Rapport du Président**
- 5. Rapport des délégués des groupes professionnels**
- 6. Activités de la section**
- 7. Comptes 2004**
- 8. Rapport des vérificateurs des comptes**
- 9. Budget 2005**
- 10. Elections statutaires (proposition du comité)**
 - Election du président : Daniel Philippin
 - Réélection des membres du comité : Olivier Mauler
Jean-Daniel Girard
Boris Evard
Cédric Bart
 - Election de nouveaux membres : Andreas Hufschmied, en remplacement de N. Jouval
Jean-Marc Angehrn, en remplacement d'Y.-A. Brechbühler
 - Election d'un suppléant vérificateur des comptes
- 11. Message de la direction de la sia, par M. Pierre-Henri Schmutz**
- 12. Divers**
- 13. Clôture de l'AG 2005**

Les points 3 à 7 sont présentés dans le SIA-Info n° 28. Ces points ne seront pas traités en détail à l'AG, sauf à la demande d'un membre ou de l'assemblée. Les points 8 à 11 seront soumis au vote de l'AG pour adoption.

2. PROCES-VERBAL DE L'AG DU 25 MARS 2004

L'assemblée générale se tient au restaurant Le Panorama à Saules. Elle a été précédée d'une partie informative et récréative commune avec la « plate-forme Ecoparc » à la Ferme de Pierre-à-Bot où les ... 260 projets déposés pour le concours d'agrandissement du Musée d'Ethnographie (MEN) étaient affichés. Les huit projets retenus du point de vue architectural et, également leurs évaluations en termes de développement durable (analyse selon la méthode SNARC), nous ont été présentés par Messieurs A. Guye, coordinateur d'Ecoparc, O. Neuhaus, urbaniste de la Ville de Neuchâtel et Ph. Donner, architecte cantonal. Un apéritif offert par la Ville de Neuchâtel a ensuite été servi dans une ambiance fort agréable.

2.1 Ouverture de l'assemblée

48 membres ont répondu à l'invitation dont 9 du comité, 49 membres se sont excusés sur un total de 210 membres. Le président de la section, Erdjan Opan ouvre la séance et salue l'assemblée ainsi que les invités présents, parmi lesquels M. le conseiller d'Etat Pierre Hirschy, M. Pierre-Henri Schmutz, membre de la direction de la SIA ainsi que les représentants d'associations professionnelles M. Jean-Claude Baudoin (BNMB et FNE), M. Pierre Roelli (ANIC) et M. Yves Joos (SIAVD). L'AG se tient sous le signe de la défense et la reconnaissance de nos professions qui oeuvrent pour la qualité de notre environnement construit.

La parole est ensuite donnée à M. Pierre Hirschy qui relève que cette recherche de la qualité est présente non seulement dans les relations régulières que la SIA entretient avec l'Etat et ses différents services mais également dans une quantité de projets et de collaborations qui voient le jour. Il cite dans le désordre : la mise en place du SITN qui regroupe une quantité impressionnante de renseignements utiles aux bâtisseurs que nous sommes et qui profile un avenir efficace et précis ; la nouvelle législation sur les marchés publics et la mise à disposition de SIMAP qui devraient simplifier nos démarches futures ; la nouvelle collaboration avec Lignum et également l'adaptation de la structure de la chaire du bois à l'EPFL qui va profiter aux architectes et ingénieurs par un meilleur enseignement de base du bois (les forêts neuchâteloises doivent être mises en valeur par nos professions). M. Pierre Hirschy termine ce petit tour d'horizon qualitatif par une note rassurante sur les futurs investissements de l'Etat ces prochaines années en rapport aux investissements consentis ces dernières années. Il conclut en remerciant la SIA pour sa collaboration active dans ce canton et relève la qualité du dialogue actuel. Le Conseil d'Etat s'engage à poursuivre cette collaboration constructive qui existe depuis plusieurs années maintenant.

L'AG se tient conformément à l'ordre du jour annoncé, aucune remarque n'étant formulée.

2.2 PV de l'AG du 26 mars 2003 au Locle (Moulins du Col-des-Roches)

Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

2.3 Rapport du président

Le président remercie M. Pierre Hirschy pour la qualité du dialogue et la bonne collaboration entre la SIA et le Conseil d'Etat. Il commente ensuite brièvement le rapport d'activités et rappelle que l'un des objectifs essentiels de la SIANE est de devenir un réseau crédible et efficace dans l'intérêt des maîtres d'ouvrage et de la collectivité. Il remercie les personnes qui se sont engagées à faire vivre ce réseau et souhaite que dans le futur tous y contribuent.

2.4 Rapport des délégués des GP et activités de la section

Le président poursuit l'ordre du jour en précisant que les rapports d'activités des groupes professionnels (les délégués sont : MM Yves-Alain Brechbühler pour SAE, Olivier Mauler pour GC, Michel Tanner pour GPA, Christiane Bertschi pour le GPA-NE et Daniel Philippin pour TI) ainsi que la description des différentes activités menées au cours de l'année 2003-04 figurent dans le détail dans le sia-info n°27 et que, s'ils n'appellent pas de remarques particulières de l'assemblée, ces points ne seront pas commentés.

Il remercie le comité, le secrétariat et les membres pour leur participation active et appelle l'assemblée à utiliser le nouveau site internet de la section qui est destiné à devenir un outil utile et performant pour nos membres. Il rappelle également que toute suggestion sur les activités et objectifs proposés dans le sia-info est la bienvenue et même souhaitée.

Yves-Alain Brechbühler profite de l'occasion pour rappeler, en qualité de membre de la commission des comptes de la SIA depuis trois ans, qu'il existe au niveau des groupes professionnels des moyens financiers importants qui ne sont pas ou très peu utilisés par les membres. Il invite au montage et à la présentation de projets/propositions concrètes que la SIA sera disposée à soutenir financièrement.

Erdjan Opan relève qu'une réflexion sur les signatures de complaisance a également été engagée en collaboration avec les services de l'Etat concernés.

2.5 Comptes 2003 et rapport des vérificateurs

L'addition 1+1=3, chère au président, ne s'applique malheureusement pas aux comptes qui présentent un déficit de l'ordre de 6'700.-. Excepté l'appel fait aux bureaux pour le versement rapide de la cotisation, Jean-Daniel Girard n'a pas de commentaire autre que ceux présentés en page 26 du sia-info et passe sans autre la parole aux vérificateurs des comptes : Mme Christiane Bertschi et Julien Dubois.

Après lecture du rapport des vérificateurs, M. Julien Dubois propose de les adopter et d'en donner décharge au comité, chose faite à l'unanimité.

2.6 Nouveau calcul de la cotisation des membres bureau

Le président relève que notre section possède les cotisations individuelles les plus basses de Suisse et que ces deux dernières années, le montant des cotisations de membres bureau, qui représentait environ les deux tiers des rentrées des cotisations, s'est érodé de près de 25 %, ce qui correspond à une diminution du budget d'environ Fr. 6'000.-.

Faisant suite aux souhaits de plusieurs membres, le comité propose de simplifier le calcul des cotisations de membre bureau de la façon suivante : Fr. 80.- par poste de travail actif dans le canton, apprentis non compris, montant minimum de Fr. 80.-. A noter que le « patron » compte pour un poste.

Les cotisations individuelles pour l'année 2004 sont inchangées tant au niveau suisse qu'au niveau de la section (cf. page 20 du sia-info).

La proposition est soumise au vote et est acceptée sans aucune opposition et neuf abstentions.

2.7 Budget 2003

Le caissier présente un budget déficitaire d'environ Fr. 9'000.- ce qui réduirait la fortune de la section à environ Fr. 55'000.-. Il note que le but n'est pas de se constituer une fortune mais d'utiliser cet argent à bon escient pour le bien de nos membres.

Le budget ne fait l'objet d'aucune remarque et est accepté à l'unanimité. Le président remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

2.8 Elections statutaires

Comité : Julien Dubois, architecte dipl. epfl, est élu à l'unanimité par applaudissements chaleureux, en remplacement d'Orlando Agustoni. Les personnes suivantes sont reconduites dans leur fonction: Norbert Jouval, secrétaire; Jean-Daniel Girard, caissier; Yves-Alain Brechbühler, Olivier Mauler, Boris Evard, Cédric Bart et Daniel Philippin en qualité de membre.

Vérificateurs des comptes : Christopher Pannet et Pierre Minder (suppléant), tous deux architectes, sont élus.

2.9 Message de la direction de la SIA (P.-H. Schmutz)

Erdjan Opan rappelle que les domaines d'activités qui occuperont la SIA pour l'année 2004 figurent en page 12 du sia-info (message de Daniel Kündig, président de la SIA) et passe sans tarder la parole à Pierre-henri Schmutz, membre de la direction de la SIA.

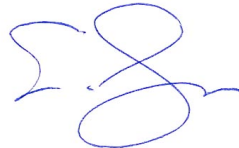
Pierre-Henri Schmutz expose dans le nouveau cadre légal établi par les accords de Bologne, la notion de libre concurrence et les difficultés rencontrées par les architectes et les ingénieurs dans la reconnaissance réciproque des titres/diplômes et de l'exercice de leur profession. Il soulève la nécessité de mettre en place une nouvelle réglementation mais également les discussions controversées sur la manière et l'importance du besoin d'une telle réglementation. Il esquisse deux solutions pour résoudre le problème : la révision de la loi sur les marchés publics (LMP) ou la réglementation des professions d'architecte et d'ingénieurs (la prestation de service doit être définie de manière spécifique et les procédures aussi). Ces sujets sont une des raisons de l'antenne de la SIA à Berne pour avoir des relations privilégiées avec le politique.

2.10 Clôture de l'AG 2003

Le président lève la séance dans les délais prévus en citant « soyons SIA, impliquons nous dans nos professions et notre canton ! » et invite les participants à se déplacer vers le repas.



Norbert Jouval
Secrétaire



Erdjan Opan
Président

3. RAPPORT DU PRESIDENT

3.1 Message du président

Comment éviter le cercle vicieux vers le bas en terme de reconnaissance, de qualité, d'image et d'honoraires ? :

- **Les MO doivent favoriser la qualité et condamner la médiocrité.** Il s'agit d'oser le dire aux mandataires et le justifier.
- **La solidarité entre mandataires doit être une évidence.** Condamner ouvertement le « dumping » entre nous.
- **Obtenir la reconnaissance légale de nos professions.**

Voilà ce que fut la synthèse de la séance des « décideurs » de la SIANE de mars 04 !

Il n'en demeure pas moins qu'il est indispensable que les professionnels SIA restent crédibles en fournissant des prestations de haute qualité visant principalement **le retour sur investissements** de leurs prestations. Quoi de plus motivant que de se sentir utiles et efficaces !

En fait, l'équation de base de nos professions est simple :

Maîtrise des coûts + de la qualité + des délais = Succès

Si l'un des ces 3 piliers n'est pas respecté nous avons failli à notre mission et nous pénalisons l'image de nos professions. N'oublions pas que l'ensemble de nos activités devient toujours plus complexe et spécialisé. Dès lors, n'hésitons pas à recourir à des spécialistes (si possible SIA !) afin de garantir le succès de cette équation.

Rappelons nous également que nous sommes tous payés non seulement pour identifier les problèmes mais surtout pour trouver des solutions. **Cette recherche de solution doit être une religion** et chacun doit se sentir concerné, que ça soit le chef de service, le patron ou l'employé!

**Soyons exigeants envers nous même, soyons solidaires,
montrons la différence en étant digne du label SIA !**

Ceci dit, je profite de l'occasion de vous remercier chaleureusement de votre confiance lors de ces 2 années de présidence et je souhaite beaucoup de succès à mon successeur.

Bonne lecture du SIA info no 28. Qu'il y en ait encore beaucoup d'autres!

Erdjan Opan
Président de la section

3.2 Priorités de la direction de la SIA pour 2005

- Energie et développement durable en point de mire

La durabilité dans la construction, les questions énergétiques et la formation furent les principaux thèmes abordés par la direction lors de son premier séminaire annuel les 21 et 22 janvier.

- Politique énergétique

Sur la base de ses discussions avec des experts et des échanges avec des représentants de l'Office fédéral de l'énergie, des cantons et des Hautes écoles, la direction de la sia souhaite contribuer à la concrétisation de la société à 2000 watts que le Conseil fédéral appelle de ses vœux. L'industrie de la construction recèle en effet d'importants potentiels d'économies et le concept de développement soutenu par la sia vise une progression patiente, mais assurée à long terme, vers une efficacité énergétique toujours accrue. Dans cette perspective, outre la fixation de standards, la sia concentrera ses efforts sur l'élaboration d'outils de conception.

- Construction durable

Maintenant que la recommandation SIA 122/1 existe dans le domaine du bâtiment, il s'agit d'en imposer les principes. Cet outil est destiné à soutenir les processus de planification favorables aux impératifs d'un développement durable dans ce domaine. Comme l'a souligné Pierre-Alain Rumley, la définition désormais claire des priorités et concepts en jeu devrait contribuer à inscrire la notion de durabilité dans la construction, même si le développement durable au sens large implique une modification des comportements à une plus vaste échelle.

- Formation et perfectionnement professionnel

La commission de la formation de la sia a rédigé une prise de position soutenant le renforcement du système dual de formation. Le financement de l'enseignement et de la recherche doit être assuré. Les acquis correspondant aux niveaux du bachelor et du mastère doivent être précisés, et les métiers sur lesquels ces titres débouchent dans la branche des études définis de manière contraignante. Le maintien d'échanges actifs avec les Hautes écoles est jugé primordial, et la formation permanente tout au long de l'activité professionnelle est réclamé comme une condition supplémentaire pour l'adhésion à la sia.

- Soutien aux bureaux membres de la sia

Comme l'a montré l'enquête menée auprès des bureaux d'étude affiliés, les domaines dans lesquels ceux-ci comptent prioritairement sur l'appui de la sia englobent les questions juridiques et la gestion du personnel, la comptabilité, les questions financières et les assurances, la direction d'entreprise, ainsi que le perfectionnement professionnel. Pour y répondre de manière plus ciblée, la sia étudie la création d'un centre de services, sous forme d'entreprise spécifique distincte de la Société.

- Reconnaissance des titres d'architecte et d'ingénieur

Malgré le récent refus du Conseil fédéral d'instaurer des règles contraignantes pour l'exercice des professions dans la branche des études, la direction de la sia demeure persuadée qu'une telle réglementation assurerait une transparence accrue sur le marché et une meilleure protection des consommateurs. A défaut, le REG devra donc être habilité à fixer les règles nécessaires et à les faire appliquer.

- Recherche et développement dans la construction

Dans les domaines des matériaux, des installations techniques du bâtiment, des systèmes et processus, ainsi que pour l'exploitation durable des édifices et infrastructures, des documents de travail détaillés, proposant des projets de recherche concrets axés sur la pratique, seront élaborés par la plate-forme "Avenir dans la construction" d'ici l'été.

P.-H. Schmutz, vice président Suisse de la SIA, nous exposera plus en détail lors de l'AG les priorités 2005 et les résultats concrets obtenus en 2004.

3.3 Rapport d'activités 2004 et objectifs 2005

Les objectifs proposés pour l'année 2004 étaient :

1. Information, mise en pratique et respect des RPH par les membres et les maîtres d'ouvrages,
2. Nourrir et développer le réseau SIA,
3. Cycles de conférence SIA – Lignum sur le bois,
4. Utilisation du site internet www.sia-ne.ch comme un outils à l'attention de nos membres ;
5. Offrir un maximum de prestations à nos membres bureaux et membres individuels,
6. Visites et activités culturelles (voir les flyers des visites organisées en annexe 8) ;
7. Poursuite du service-conseil au public.

Nous pouvons annoncer que tous ces objectifs sont soit atteints (3, 6, 7) soit ils ont été abordés ou traités (1, 2, 4, 5) tout en nécessitant un effort continu à maintenir ces prochaines années.

D'autres part, les activités suivantes ont été menées en 2004 :

- Organisation d'une séance des "décideurs" de la SIA NE en mars en présence de maîtres de l'ouvrage et de responsables de bureaux (21 participants dont 14 au repas) (voir annexe).
- Le registre cantonal des membres autorisés à signer des plans faisant l'objet de signature de complaisance, une séance avec l'architecte cantonal a lieu afin de trouver une solution.
- Conférence des Présidents SIA suisses au Laténium à Hauterive (NE) : Mme Sylvie Perrinjaquet, présidente du Conseil d'Etat neuchâtelois, nous fait l'honneur de nous livrer son message.
- Des contacts ont été établis avec l'association de soutien à la Maison Blanche du « Corbusier » à La Chaux-de-Fonds afin de les soutenir dans leurs démarches.
- Un projet de Charte pour une architecture de qualité est en cours d'achèvement avec la participation des chefs de service cantonaux concernés (MM. Woeffray et Donner, resp. aménagiste cantonal et architecte cantonal) (voir annexe 9).

3.3.1 Communication

Notre site www.siane.ch reste le centre virtuel de la communication de notre section. Utilisez le !

3.3.2 Relations publiques

La rencontre annuelle des professions libérales organisée par la CNCI a permis de se rendre compte que presque toutes les professions libérales souffrent de la conjoncture et des tendances actuelles

Les contacts réguliers avec les présidents des autres sections lors de l'assemblée des déléguées et les conférences des Présidents permettent un échange d'idées et d'expériences fort utile.

3.3.3 Objectifs 2005

Les objectifs proposés pour l'année 2005 sont les suivants :

- Poursuivre l'information, mettre en pratique et respecter les RPH par les membres et les maîtres d'ouvrages ;
- Continuer de nourrir et développer le réseau SIA ;
- Organiser un séminaire de formation à l'attention des membres, des députés et des communes ;
- Promouvoir la formation continue ;
- Mettre en place un cycle de conférences / débats en relation avec l'application de la nouvelle Charte pour une architecture de qualité (voir en annexe 9) ;
- Augmenter la fréquentation du site internet www.sia-ne.ch et mettre à disposition des outils à l'attention de nos membres ;
- Offrir un maximum de prestations à nos membres bureaux et membres individuels ;
- Proposer des visites et activités culturelles de qualité ;
- Poursuivre le service-conseil au public.

3.3.4 Activités et visites

Les manifestations suivantes sont envisagées cette année :

- Présence forte, utile et visible à l'ouverture de la N5, les 30 avril et 1er mai en étroite collaboration avec la SIA-VD.
- Visite du complexe de La Maladière.

Proposez des visites et soutenez par votre présence ceux qui les organisent !

Erdjan Opan
Président de la section

4. RAPPORT DES DELEGUES DES GROUPES PROFESSIONNELS

4.1 Groupe Architecture

4.1.1 GPA (Groupe professionnel architecture)

Les résultats de 2004 ont conforté le Groupe Professionnel Architecture (GPA) dans le choix de stratégie qu'il a adopté depuis sa création : la clarification et la consolidation de la forme et des structures de la SIA en tant que premier pas vers un processus de re-profilage de l'image de nos professions. Ce travail de tri à l'intérieur de l'amalgame que constitue la SIA, qui avait pour but de distinguer entre la fonction de la société comme plate-forme pour différents thèmes et intérêts et la fonction de la défense des intérêts spécifiques de chaque profession a amené à une modification des statuts dans le domaine de 'l'ouverture horizontale', donc à une définition plus claire de l'entité des professions qui constituent la SIA. En 2005, la deuxième volée des modifications statutaires, initiées et traitées par le GPA, devrait aboutir, soit la redéfinition de la compétence requise pour être admis en tant que membre individuel dans la société (ouverture verticale). La modification prévoit l'inscription au registre A du REG comme critère d'admission pour tous les membres individuels de la société. Cette mesure simplifiera non seulement les procédures administratives pour la SIA, mais elle assurera la mise à niveau de la reconnaissance des titres sur le plan international (en particulier pour les architectes), la possibilité de vérification des niveaux de formation des concurrents dans le cadre des marchés publics et surtout l'identification plus simple et plus claire pour le grand public de l'architecte et de l'ingénieur face à ceux qui prétendent l'être.

Lors des onze séances que le GPA a tenues en 2004, il a traité, à part les sujets liés à la réorganisation de la SIA, des dossiers propres aux thèmes de ses six groupes de travail

- Sensibilisation (du grand public pour l'architecture et l'urbanisme)
- Promotion (de l'architecture auprès des milieux politiques et économiques)
- Reconnaissance (légale de la profession)
- Formation professionnelle
- Accès aux mandats
- Exercice professionnel.

Depuis 2003, le GPA s'est penché à plusieurs reprises sur la question de la différence entre la formation universitaire et la formation HES, mais également sur la question de la formation continue. Ces réflexions ont sensiblement marqué la prise de position de la commission de formation qui définira la politique de la SIA dans ce domaine. Il s'est également engagé dans le groupe de travail chargé de formuler les nouveaux objectifs pour la formation des dessinateurs (ZBZ).

Avec satisfaction, le GPA constate que les motions qu'il a développées depuis 2002 commencent à porter leurs fruits. Ainsi, il voit réalisées ou en voie de réalisation la réorganisation et la coordination des activités de la SIA dans le domaine des marchés publics non seulement avec la nouvelle recommandation D 0204, l'extension de l'infobase et la création de sociétés spécialisées habilitées à recourir en cas de procédures litigieuses, mais également avec la mise en place du centre de service de prestations pour les membres bureau (DLZ), projet qui a été initié et esquissé par le GPA en collaboration avec la FSAI.

Durant cette année, toute une série de consultations a sollicité le comité du GPA. A côté de la non-ratification du RPH 105 (architectes paysagistes - BSLA) et de la consultation concernant l'harmonisation des notions de la construction, ce sont surtout le recours contre la mise en application des 'swissconditions' (ABB) que le GPA a introduit avec certaines commissions RPH et les négociations délicates qui s'ensuivent, qui ont marqué l'année.

En outre, en 2004, le GPA a soutenu plusieurs manifestations et projets de formation et de publication. Toutefois, au vu des difficultés et des limites que peuvent comporter de tels engagements, il s'est donné un règlement d'application et est en train de mettre sur pied, pour 2005, une fondation (COSIMO) qui a pour but l'organisation et la coordination du sponsoring de projet dans le domaine de la sensibilisation du grand public pour l'architecture et l'urbanisme avec des fonds récoltés dans le secteur privé. Cette activité sera liée au projet 'Forum', qui vise la coordination et l'utilisation de synergies entre les institutions actives dans ce secteur.

Le plus grand échec pour la profession en 2004 a été le refus par le Conseil fédéral d'entrer en matière pour la mise sur pied d'une loi sur les architectes. Ce sujet, qui a principalement été traité par le bureau

de Berne (sia international, structure initiée par le GPA en 2003) et la CSA (Conférence Suisse des Architectes, dont la SIA est cofondatrice et membre), va tout de même occuper le GPA encore pendant un certain temps. À part les négociations pour l'introduction de la définition de notre titre ou de celle de la prestation de services intellectuels dans la LMI, afin de régler la question de la reconnaissance d'une autre manière, le GPA va s'atteler à démontrer et communiquer les incohérences de l'argumentaire de l'administration fédérale et de clarifier, en débat ouvert, les notions d'intérêt et d'utilité publics.

Malgré les efforts fournis par les différents groupes professionnels ces dernières années, une discussion sur la nécessité de ces groupes s'est engagée à différents niveaux, lancée par certaines sections qui suggèrent leur dissolution. Le GPA a traité la question au sein de son comité et lors des dernières séances du conseil. Il est d'avis que la mesure proposée, avec comme argument la non-visibilité des activités de la plupart des groupes, est inadéquate. Il suppose que les adeptes de cette solution voient dans le prétendu double emploi entre groupes professionnels et sociétés spécialisées une 'concurrence professionnelle' et dans le soi-disant déséquilibre de pouvoir entre groupes professionnels et sections une 'concurrence politique'. Afin de palier au manque d'information, le GPA a pris les mesures nécessaires pour améliorer la communication en 2005.

Le GPA reste convaincu que le travail de 'pilotage sectoriel' qui peut et doit être fourni par les groupes professionnels ne peut, de part l'exigence de représentativité, être repris ni par les sections, ni par les sociétés spécialisées. Le constat que certains résultats (voir même un revirement politique) sont attribués dans leur finalité à la direction ou à d'autres instances de la société, ceci malgré le fait que certains sujets clef ont été initiés ou traités par des groupes professionnels, ne porte aucun préjudice à la légitimité de ceux-ci, mais illustre uniquement un phénomène inhérent aux structures matricielles telles que celle de la SIA.

Michel Tanner

4.1.2 GPA-R (Groupe professionnel architecture – Romandie)

Pas d'activités au cours de cette année.

4.1.3 GPA-NE (Groupe professionnel architecture - Neuchâtel)

Nous avons traité principalement d'un dossier durant cette année 2004, il s'agit des signatures de complaisance.

Un membre du comité du GPA s'est inquiété des procédures suivies par une commune à propos d'un projet qui aurait du être soumis à la loi sur les marchés publics. Suite à des démarches personnelles, il a eu la preuve, par accident, d'une signature de complaisance. Le comité se devait de prendre position et traiter de ce problème.

Le problème des signatures de complaisance est récurrent dans ce canton.

L'architecte cantonal avait déjà demandé au GA- avant le GPA- d'intervenir auprès des membres soupçonnés de tels manquements, afin que d'une manière générale les associations professionnelles règlent ce problème à l'interne.

Il nous semblait, et nous semble toujours, que l'Etat est en charge de faire respecter la loi et non les associations privées. La SIA, en général, n'a jamais rien entrepris : ne pouvant baser son action sur des rumeurs et n'ayant pas entre les mains les dossiers douteux.

Le cas soulevé, nous obligea à intervenir, non pour poursuivre les protagonistes de ce dossier, -qui d'ailleurs ne sont pas membres SIA- mais pour pouvoir empêcher à de telles pratiques de continuer en toute impunité : il faut en effet dire qu'il s'agit d'un trafic : les signatures ne sont pas, en général, offertes, mais vendues au prix fort.

Nous avons eu une entrevue avec l'architecte cantonal : il s'est alors avéré que ce dernier n'était responsable que de la tenue du Registre, mais pas de l'application des sanctions découlant de signatures de complaisance. En effet, dans la loi du 25 mars 1996 et du règlement d'application, la sanction est du recours du SAT, soit la radiation du registre pour les contrevenants. La discussion ensuite a mis en exergue la responsabilité de l'architecte qui signe les plans, et le problème de l'information aux maîtres d'ouvrage.

Suite à ce rendez-vous, une entrevue a été demandée à l'aménagiste cantonal : après examen de la situation, celui-ci nous a annoncé que le responsable en la matière était le chef du Département, lui-même. Démarche suivante : nous avons obtenu une entrevue avec Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Hirschy en charge du Département de la Gestion du Territoire. Nous attendons de le rencontrer pour clore ce dossier.

Pour conclure : nous avons décidé de suivre la démarche jusqu'au bout, ce qui n'avait jamais été fait soit par la SIA, soit par le GPA. Notre demande : que l'Etat, qui contrôle les dossiers de demande de sanction, applique la loi. Il semble que les cas douteux sont connus des services.

Le métier d'architecte est un des seuls où un parcours en autodidacte peut être reconnu, par le passage des examens du Registe A ou B : ce n'est donc pas admissible de laisser continuer cette pratique qui nuit à la reconnaissance de la qualité des prestations de l'architecte et à la confiance que cette profession peut inspirer aux maîtres d'ouvrage et au public.

Une information aux membres sera envoyée une fois le dossier clôt.

Pour conclure, ce type de démarches n'est pas très agréable à conduire, mais il nous semblait de notre devoir de comité de s'occuper de ce problème pour nos membres.

Dans un registre plus plaisant, nous visiterons, à l'occasion de notre assemblée générale, l'école de la Maladière, avec l'architecte lauréat du concours : Monsieur A. Bassi.

Christiane Bertschi, mars 2005
Présidente du GPA-NE

4.2 Groupe Génie civil

4.2.1 Compte rendu de l'année 2004

Le conseil du groupe professionnel GC s'est tenu à Soleure les 10 et 11 septembre. Il a commencé par aborder plusieurs thèmes généraux comme par exemple les questions administratives ou une information de la direction sur la commission d'admission et de révision des statuts. Les groupes de travail, qui se réunissent en général plusieurs fois par an, ont ensuite exposé l'avancement de leurs travaux. En voici un résumé (à noter que des places sont disponibles pour les personnes qui souhaitent y participer) :

- **Commission formation** : Le conseil a pris position sur la politique que mène la SIA en matière de formation. Les axes principaux, qui fixent les priorités et les buts recherchés, sont utiles notamment vis-à-vis de l'extérieur, par exemple dans les discussions avec les écoles. En résumé, la SIA s'engage à :
 - renforcer le système de formation dual
 - définir les exigences pour la formation
 - établir une claire signification des titres et une transparence (bachelor, master)
 - financer la formation et la recherche
 - développer la formation continue
 - entretenir des rapports étroits avec les EPF
- **Commission accords bilatéraux** : le conseil n'a pas pu dégager une vision consensuelle de la situation. Des craintes se font sentir au sujet de la situation du marché qui peut entraîner des dommages supplémentaires chez les ingénieurs. Il faudrait un règlement mais personne ne peut trouver lequel. L'innovation ne doit pas être sacrifiée, mais alors les idées de l'ingénieur doivent être protégées. Le conseil est d'avis que la SIA doit proposer un règlement pour les contrats « qui ne mette pas en première ligne le prix ». Les titres doivent absolument être protégés et reconnus.
- **Commission marchés publics** : le thème n'a pas été véritablement abordé lors de cette réunion.
- Un nouveau groupe de travail est mis en place. Il a pour thème les **concours**. Les ingénieurs de la SIA qui souhaitent participer à cette réflexion sont les bienvenus dans l'équipe (même s'ils ne font pas partie du conseil GP GC).

Pour conclure, le groupe professionnel essaie de trouver des réponses aux questions qui préoccupent tous les ingénieurs suisses, dans une période de changements importants (marché, formation). Les réponses sont loin d'être évidentes à trouver, mais le groupe arrive néanmoins à dégager des idées forces qu'il souhaite voir défendues par la SIA.

Peseux, février 2005
Olivier Mauler

4.3 Groupe Sol-air-eau

Le thème des sites pollués a occupé la majeure partie des activités du groupe professionnel SAE l'an passé. Il a participé en janvier 2004 à une journée sur les sites contaminés organisée par le SANU (centre suisse de formation pour la nature et l'environnement) à Bienne avec les représentants des offices fédéraux et cantonaux (OFEFP, CFF, services de l'environnement). Ce thème a fait l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de l'assemblée du groupe avec la question de savoir si l'élaboration d'une norme SIA sur les sites pollués et leur assainissement pouvait se justifier. L'abondance de directives et d'instructions pratiques, notamment fédérales, est apparue suffisante. Une nouvelle norme n'aurait qu'apporté redondance, elle n'a pas été jugée utile.

Cependant, un groupe de travail réunissant des représentants du SAE et du groupe professionnel des architectes a élaboré une brochure intitulée "Construire sur un site pollué; c'est possible". Cette brochure résume les problèmes, solutions et procédures nécessaires pour réaliser une construction dans un tel site. Elle sera distribuée ce printemps aux membres de la SIA, aux communes, et aux divers acteurs concernés par ces questions.

Le conseil d'honneur du GP n'a eu à traiter aucune affaire en 2004.

Le délégué et président du conseil d'honneur SAE

Y.-A. Brechbühler
Mars 2005

4.4 Groupe Technique et industrie

Le groupe professionnel Technique et Industrie (GPT/I) regroupe des représentants des différentes sections SIA cantonales et des sociétés spécialisées suivantes:

- groupe spécialisé des installations et de l'énergie dans le bâtiment (GIE/FHE)
- société spécialisée de gestion dans la construction (SSG/FMB)
- groupe des ingénieurs de l'industrie (GII)

L'association suisse pour l'économie de la construction (AEC) vient également de demander son affiliation en tant que société spécialisée de la SIA.

Les projets en cours et intentions de développements du GPT/I sont actuellement les suivants:

- recrutement de membres ingénieurs en dehors du secteur de la construction (*Mitgliederwerbung von Ingenieuren aus Nicht-Bauberufen*), en coordination avec le secrétariat général SIA
- aménagement de la construction avec des éléments d'installations dans le bâtiment (*Gestaltung am Bau mit Haustechnikelementen*), réflexion à mener en commun avec les Ecoles d'art
- publication traitant de la compétence sociale dans le déroulement d'un projet (*Sozialkompetenz im Projektablauf*)
- plate-forme Techniques du bâtiment (Haustechnik-Plattform), à l'attention des Maîtres d'ouvrages
- modèle de prestations pour le Facility Management (*Leistungsmodell für das FM*), en fonction de ce qui se fait au niveau européen
- centre de compétences du GPT/I pour le conseil aux entreprises (*Beratungsteam BGT/I*), avec des prestations d'information techniques à Fr. 60 ou 80.--/h pour orienter les entrepreneurs

Le budget accepté par l'assemblée des délégués pour 2005 est de Fr. 50'000.--.

Comme constaté par le passé, les projets peinent toujours à se mettre en place et la participation des délégués baisse sensiblement. Le dernier conseil du 24 novembre 2004 n'a réuni que 11 personnes à Berne (uniquement des délégués de 4 sections SIA, dont NE).

Vu le désintérêt marqué des cantons romands (sauf Neuchâtel), le soussigné a lancé l'idée de créer un réseau d'échanges d'expériences romand (GPT/I-R ?). Lors du comité du 16 février 2005, une remarque concernant l'organisation de la SIA a toutefois été faite: les professionnels sont d'abord SIA, puis éventuellement membres actifs dans leur section et à la rigueur dans une société spécialisée. La priorité du groupe professionnel vient en dernière proposition.

Enfin, il faut rappeler que 2005 est l'**Année de la Technique**.

Daniel Philippin
Membre du comité du GPT/I, délégué SIANE
Mars 2005

5. ACTIVITES DE LA SECTION

5.1 Membres de la section

5.1.1 Nouveaux membres

- Au titre de membre individuel :
 - Samir Chennit, arch. dipl. SIA (15.05.2004)
 - Jean-Luc Poffet, ing. du génie rural (01.01.2005)
 - Laurent Amstutz, arch. dipl. EPFL (01.01.2005)

- Au titre de membre associé : RAS

5.1.2 Arrivées de membres depuis d'autres sections

- Mekki Rezki, physicien, de la section genevoise (1.10.2004)

5.1.3 Départ pour d'autres sections : RAS

5.1.4 Démissions : RAS

5.1.5 Exclusions pour non-paiement des cotisations

- Pierre Marié (31.12.2004)
- Paul Messerli (31.12.2004)
- Jacques-Henry Singer (31.12.2004)

5.1.6 Décès

- Jacques de Palézieux (26.09.2004)

5.1.7 Effectif de la section par groupe professionnel au 31.12.2004

- | | | |
|-------------------------|-----|---------|
| - Architecture : | 90 | (42 %) |
| - Génie civil : | 67 | (31 %) |
| - Sol/Air/Eau : | 27 | (13 %) |
| - Technique/Industrie : | 30 | (14 %) |
| - Total membres : | 214 | (100 %) |

Pour le détail, se référer à la liste des membres en annexe 1 ¹

¹ En cas de donnée erronée, veuillez svp en informer le secrétariat

5.2 Lunch rencontre

En lieu et place d'un lunch rencontre 2004, **une séance des "décideurs" de la SIA** a eu lieu le 11 mars 2004 dans la salle de l'académie De Meuron au Palais du Peyrou.

Le critère de sélection des décideurs a été défini de la manière suivante :

1. Député au grand conseil
2. Fonctionnaire fédéral
3. Chef de service
4. Patron de membre bureau payant plus de Fr. 600.- de cotisation de bureau annuelle.
5. Membre du comité

Il est à relevé que 46 membres répondaient à ces critères sur un peu plus de 210 membres. 21 membres ont répondu présent à cette séance dont 14 ont partagé le repas qui a suivi

Nous rappelons ci-dessous les 5 objectifs principaux qui se sont dégagés de cette séance

OBJECTIF no 1

Réunir les mandants et les mandataires principaux y.c. les députés (tous membres SIA) pour présenter et discuter des nouveaux règlements sur les honoraires RPH

OBJECTIF no 2

Trouver un moyen d'éviter le cercle vicieux vers le bas (reconnaissance, qualité, image, honoraires) qui porte atteinte de la qualité à long terme.

OBJECTIF no 3

Juger de l'utilité du Conseil d'honneur afin de le rendre plus efficace.

OBJECTIF no 4

Promouvoir la solidarité entre professionnels mandants et mandataires.

OBJECTIF no 5

Continuer de réunir les mandants et les mandataires afin de poursuivre l'objectif permanent de garantir la qualité de nos professions à long terme et par la même des prestations effectuées.

L'ordre du jour complet et la synthèse avec les objectifs développés se trouvent en annexe 7.

5.3 Table ronde (DGT)

La Table ronde n'a pas eu lieu cette année. Il s'agira toutefois de faire perdurer cette tradition avec le nouveau Conseiller d'Etat, chef du DGT.

5.4 Formation professionnelle : CFTCD

Que cachent ces 5 lettres? Il s'agit de la Commission de Formation du Tronc Commun des Dessinateurs géomaticiens, en bâtiment, en aménagement du territoire et en génie civil. Elle est formée de représentants des associations professionnelles (2 par métier), dont la sia neuchâteloise et du doyen du secteur dessin du territoire et des constructions du CPLN-EAM.

Sa fonction, comme son nom l'indique, a été de mettre sur pied un tronc commun pour les cours des apprentis dessinateurs des 4 métiers représentés. Ce tronc commun a tout d'abord permis de stabiliser le nombre d'élèves par classe. En effet, le CPLN était parfois confronté à des volées trop petites par métier. Le regroupement a permis d'unir les forces. De plus, chaque apprenti profite des cours spécialisés des autres (les cours des géomaticiens par exemple sont donnés à tous par l'enseignant de géomatique).

Les métiers et leur enseignement étant en perpétuelle mutation, la CFTCD a maintenant pour fonction d'améliorer encore ce qui peut l'être. Un des thèmes actuels est la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle des apprentis dessinateurs (une ordonnance par métier) en cours d'élaboration sur la

base de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Ces ordonnances sont établies par les associations professionnelles puis soumises pour approbation à la Confédération. La sia centrale tient le secrétariat et a 3 représentants dans les commissions ad hoc pour les dessinateurs en génie civil et en bâtiment. Dans ce cadre, la CFTCD est en contact avec la sia centrale pour être associée à l'élaboration de l'ordonnance sur la formation des dessinateurs en génie civil.

Une autre activité de la commission a été d'organiser une visite de chantier commune aux 4 métiers dans le cadre de la journée portes ouvertes de l'EAM. Cette visite a eu lieu à la salle de gymnastique de la Riveraine et a permis de montrer la contribution de chacun de nos métiers à la réalisation d'un ouvrage. Pour terminer, le contact entre l'école et les associations professionnelles est un enrichissement pour toutes les parties.

Görge Blendermann, représentant sia-génie civil à la CFTCD

5.5 Plate-forme SAT

Au rythme de 3 à 4 séances annuelles, les tables-rondes se poursuivent et réunissent le chef du SAT avec certain(e)s de ses collaborateurs (-trices), l'architecte cantonal, et les représentants d'associations professionnelles d'architectes (SIA, GAN).

L'utilité de ces séances n'est plus à démontrer, elles constituent une plate-forme de dialogue tout-à-fait pertinente au niveau des problématiques rencontrées par les services de l'Etat et les professionnels sur le terrain. Il est important de relever la qualité et la transparence des échanges entre les parties en présence ainsi que la volonté de trouver ensemble des solutions aux différents enjeux.

Les principaux thèmes abordés durant l'année 2004 ont été les suivants :

1° Le logiciel SATAC pour la saisie informatique des demandes de permis de construire :

Le taux de saisie est de 50%. Le SAT demande des efforts supplémentaires de la part des mandataires. L'utilisation de SATAC permet d'épargner du temps lors de la transmission des données. Une nouvelle séance d'information est souhaitée par les associations pour sensibiliser les professionnels.

2° La question énergétique dans le cadre des procédures de demandes de permis de construire :

L'idée d'une procédure à deux temps est débattue. Les dossiers traitant l'énergie pourraient être présentés dans une deuxième phase, suite à l'acceptation volumétrique et architecturale des projets.

3° Les gabarits :

Leur application pour l'implantation des projets lors de mise à l'enquête (valable uniquement dans le canton de Neuchâtel) est remise en question au profit des distances aux limites, afin de soutenir une meilleure harmonisation des règlements entre les cantons.

4° La Charte pour une architecture de qualité :

La conception de la charte entre dans sa phase finale. Celle-ci a rencontré l'aval des principaux intervenants. Une planification est définie pour mettre la dernière main au document ainsi qu'à ses composantes annexes (intro, mode d'emploi, etc.). Une série de présentations débutera cette année encore, avec pour point de départ une conférence-débat au Club 44 à La Chaux-de-Fonds fin octobre 2005.

5.6 Cotisations

Les cotisations individuelles pour l'année 2005 sont inchangées tant au niveau suisse qu'au niveau de la section.

Pour rappel, une cotisation de bureau est calculée de la manière suivante :

- Fr. 80.- par poste de travail actif dans le canton de Neuchâtel, apprenti non compris, montant minimum Fr. 80.-.

Membres	Cotisation 2005	
	CH	NE
Membres individuels		
- jusqu'à 65 ans	250.-	75.-
- dès 66 ans	0.- ou 90.- avec Tracés	25.-
Membres associés		
- diplômés	150.-	50.-
- étudiants	50.-	0.-
Membres bureaux	selon échelle basée sur la masse salariale soumise à l'AVS	80.- par poste de travail actif dans le canton NE, minimum 80.-
Membres partenaires	500.-	0.-

5.7 Permanence conseils

La permanence SIA est amenée à se prononcer sur les questions relatives aux aspects suivants :

- l'attribution d'un mandat et déroulement de celui-ci ;
- honoraires, bases de calcul type de contrat ;
- défauts constatés à un ouvrage, façon de procéder ;
- recherche d'un expert ;
- coûts de construction selon les statistiques publiées.

La permanence ne donne pas de conseils à caractère juridique, dans ce cas elle renvoie le correspondant au service juridique de la SIA CH.

La permanence ne donne que des renseignements d'ordre technique ou indique une procédure à suivre. Lorsqu'un mandataire est recherché par un requérant, la liste des membres SIA lui est adressée.

La permanence est un bon outil de communication et représente une bonne "vitrine" de la SIA, cela permet de démontrer la volonté de défendre nos professions et de s'engager dans un service.

Durant l'exercice 2004, la permanence est intervenue dans une dizaine de cas. A noter que le secrétariat cantonal reçoit de nombreuses demandes de renseignements pour les commandes de normes ou de contrats. Beaucoup de ces demandes nous parviennent des cantons voisins, car nous sommes la seule section à être inscrit dans le Twixtel !

5.8 Site Internet

Le site Internet www.siane.ch est en service depuis un peu plus d'une année. Il recueille des avis très positifs, notamment quant à sa qualité esthétique (Pomzed.artgraphik et photos d'Yves André).

Le site est régulièrement mis à jour, en principe après chaque séance mensuelle du comité. Les actualités apparaissent sur la page d'accueil et l'ensemble des communications diffusées est archivé dans les pages intérieures. On y retrouve notamment les comptes-rendus des visites SIANE, avec quelques photos. Les autres informations concernent les marchés publics, les prises de position de la SIA, les conférences du cycle "Le bois et moi ...", la rénovation du Théâtre de La Chaux-de-Fonds et la formation des apprentis.

A moyen-long terme, il est prévu de réduire la correspondance sur support papier et de communiquer avec les membres directement grâce au site Internet, qui permet de télécharger des documents.

C'est pourquoi nous vous invitons à consulter systématiquement www.siane.ch, qui est aussi une vitrine pour nos membres bureaux (fiche de présentation et lien sur le site du bureau).

5.9 Cycle de conférences Lignum / SIA : Le bois et moi

5.9.1 Motivations

Grâce à son dynamisme, l'industrie du bois Suisse en collaboration avec les bureaux d'architectes et d'ingénieurs, élabore chaque jour des produits innovants qui ouvrent de nouvelles perspectives dans le domaine de la construction et des aménagements intérieurs. Les réalisations en bois sont en pleine expansion, elles sont porteuses d'idées nouvelles tant dans le domaine de l'architecture et des structures que dans ceux de l'écologie, du développement durable ou des économies d'énergie.

Le constat est réjouissant; depuis quelques années déjà, le bois retrouve peu à peu ses lettres de noblesse; à ce titre, Lignum, par son travail de longue haleine, a fait figure de pionnier dans la réhabilitation de ce matériau auprès des spécialistes de la construction et des investisseurs publics. Pour les architectes et ingénieurs, cet organisme de promotion du bois est à même de constituer une référence de tout premier plan lors de l'élaboration de projets par la qualité des conseils donnés ainsi que par la littérature mise à disposition.

Cela dit, la démarche ne doit pas s'arrêter là. Il est impératif qu'un public plus large soit aussi sensibilisé par le potentiel extraordinaire du bois... Dans ce domaine, malgré une apparente facilité d'utilisation, la banalisation formelle de sa mise en œuvre ainsi qu'une conception parfois inappropriée constituent une problématique récurrente auxquels nous sommes confrontés. Cet aspect est trop souvent généré par un souci de rentabilité « à tout prix » ainsi que par un excès d'amateurisme lors de la réalisation; Une telle approche porte aujourd'hui encore, un sérieux préjudice à ce matériau d'exception !

Afin de mettre en lumière ces différentes lacunes mais surtout contribuer à les résoudre, les sections neuchâteloises de la SIA et de Lignum se sont engagées ensemble à unir leurs forces et leurs compétences...

Voilà les principales raisons qui ont motivé l'organisation d'un cycle de cinq conférences en 2004 ! Celles-ci n'ont pas constitué une analyse exhaustive des caractéristiques du bois et de son potentiel d'utilisation, loin s'en faut ! Cependant, par les différents thèmes proposés, nous avons tenté d'interpeller un auditoire provenant des horizons les plus divers, afin que la compréhension de la notion de qualité, tant fonctionnelle que formelle dans l'utilisation du bois, ne reste pas l'apanage des spécialistes uniquement...

5.9.2 Epilogue

Force est de constater que ces différentes conférences ont rencontré le succès escompté par la qualité des différents orateurs et par la diversité des thèmes abordés. Succès un peu plus mitigé au niveau de la participation (env. 40 personnes par conférence), et ce malgré la tenue d'une conférence de presse, des annonces dans les médias locaux et des informations au niveau des différentes associations professionnelles. Le choix du samedi matin serait-il responsable de cet apparent manque d'intérêt?

Le bilan financier positif de ces conférences qui a incité le groupe de travail, d'entente avec les comités respectifs de remettre l'ouvrage sur le métier en organisant deux manifestations supplémentaires en 2005, à savoir :

- Au mois de juin, visite guidées de réalisations en bois intéressantes (bâtiments, ouvrages d'art) dans le canton de Fribourg.
- Au mois d'octobre retour aux sources dans les forêts jardinées du Val-de-Travers avec force arguments « in situ » en faveur de ce mode de sylviculture et touche finale dans la convivialité par la dégustation d'une fondue dans les bois...

5.10 Maison Blanche / Le Corbusier

Construite en 1912 à La Chaux-de-Fonds pour ses parents, la Maison Blanche est la première réalisation personnelle de Le Corbusier. Classée monument d'importance nationale, reconnue au niveau mondial, cette œuvre marque une étape décisive du parcours de Le Corbusier et par-là de l'histoire de l'architecture.

Laissée à l'abandon durant de longues années, elle fait aujourd'hui l'objet d'une réhabilitation grâce à l'engagement de différentes personnes réunies dans l'Association Maison Blanche et sous la direction de notre confrère Pierre Minder.

Le budget, de près de 2 millions de francs, est couvert par différents sponsors, dont, la Fondation Getty de Los Angeles, qui a permis de boucler le financement de la restauration.

Les travaux se termineront à l'automne 2005. Promue alors à une fonction culturelle d'intérêt général et public, la Maison Blanche deviendra un lieu de rencontre et d'activités au service de la communauté pour l'organisation de conférences, d'expositions et de séminaires, tout particulièrement dans les domaines touchant l'architecture et l'urbanisme. Cet ambitieux programme implique le concours de partenaires et c'est naturellement que l'Association s'est approchée de la SIA.

Une rencontre a eu lieu le 4 février dernier à La Chaux-de-Fonds, qui permet, après une visite guidée des lieux, un premier échange de vues et l'esquisse d'un partenariat.

Y ont participé, en plus de membres de l'Association, de l'Autorité communale et de la SIA neuchâteloise, le président de la Direction Daniel Kündig, le président du GPA Lorenz Bräker et le président de la Société spécialisée Architecture & Culture Nicolas Goetz. Voir le procès verbal de cette rencontre en annexe 6.

Cette haute représentation témoigne de l'intérêt de la SIA non seulement pour la Maison Blanche en tant qu'œuvre mais aussi pour les activités qu'elle accueillera. L'engagement de la SIA s'inscrit dans sa volonté d'être présente sur la scène culturelle helvétique et de contribuer à sensibiliser le grand public à l'histoire vivante de l'architecture.

<http://www.villa-blanche.ch/>

5.11 Visites et activités culturelles

Les visites suivantes ont été organisées en 2004 (voir en annexe 8 les flyers de ces visites) :

- La rénovation complète du théâtre de la Chaux-de-Fonds avec repas à l'Heure Bleue (27.01.2004).
- Fouille en rocher de très grande hauteur surplombée par une voie CFF à Hauterive (19.02.2004).
- Le Viaduc de Chanéaz en collaboration avec la Jeune Chambre Economique suivi d'une fondue dans une ferme du Jura (26.08.2004).
- La Tour de l'OFS (avec plus de 60 participants !) suivi d'un buffet au sommet de la tour (28.09.2004).

6. COMPTES 2004

6.1 Comptes au 31.12.2004 - Pertes & Profits – Budget 2004

Produits	Comptes 2004		Budget 2004	
- SIA conseils		-		400.00
- Produits s/conf (participation SIA Suisse)		-		4'000.00
- Cotisations individuelles		13'131.25		14'000.00
- Cotisations individuelles transitoires		312.50		-
- Cotisations de bureaux 2003		170.00		-
- Cotisations de bureaux 2004		19'780.00		15'000.00
- Cotisations de bureaux transitoires		1'840.00		-
- Dividendes actions		576.00		700.00
- Intérêts sur comptes placement UBS		256.15		300.00
- Intérêts sur CCP		22.15		15.00
Charges				
- Forfait secrétariat	7'500.00		10'000.00	
- Forfait secrétariat transitoires	2'500.00		-	
- Forfait caissier	1'500.00		2'000.00	
- Forfait caissier transitoires	500.00		-	
- Frais de comité et de représentation	4'316.50		5'000.00	
- Frais de comité transitoires	120.80			
- Frais administratifs, impression journal SIA	3'412.90		5'000.00	
- Frais administratifs transitoires	1'360.80		-	
- Cotisations diverses à payer	690.00		700.00	
- Documentation - formation	1'367.80		1'500.00	
- Prix pour étudiants	500.00		1'000.00	
- Prix pour étudiants transitoires	131.45		-	
- Conférences - débats - matériel	1'487.15		9'000.00	
- Conférences - débats - matériel transitoires	4'917.75		-	
- GA / COGAR	974.80		2'000.00	
- GA / COGAR transitoires	1'275.00		-	
- Site internet SIA NE	599.00		3'000.00	
- Site internet SIA NE transitoires	3'013.80		-	
- SIA conseils	-		2'000.00	
- Promotion activités locales	18.80		2'000.00	
Totaux	36'186.55	36'088.05	43'200.00	34'415.00
Bénéfice / perte exercice 2004		98.50		8'785.00
Totaux	36'186.55	36'186.55	43'200.00	43'200.00

Commentaires :

L'année 2004 se termine par un déficit de Fr. 98.50 inférieur d'environ Fr. 8'700.- au montant budgété.

Dans les produits, la modification du mode de calcul des cotisations bureaux a eu un résultat positif (+ Fr. 5'500.-). Par contre, le produit budgété relatif à la participation de la SIA concernant le cycle de conférence Bois ne sera versé qu'en 2005.

Dans les charges, environ Fr. 7'000.- budgétés n'ont pas été dépensés. Les écarts principaux sont :

- conférences (- Fr. 2'595.10);
- SIA conseils (- Fr. 2'000.-);
- Promotion activités locales (- Fr. 1'981.20);

6.2 Comptes au 31.12.2004 – Bilan

		Actif	Passif
CCP		17'190.43	
UBS c/placement FI 57.983.1		57'728.75	
Actions "Maison SIA ZH"		1.00	
Actions "SA Edition tech"		1.00	
Actifs transitoires (débiteurs coti. ind.)		312.50	
Actifs transitoires (débiteurs coti bureaux)		1'840.00	
Impôt anticipé		299.00	
Matériel, télécopieur		1.00	
Passifs transitoires			13'819.60
Capital au 31.12.2003	63'652.58		
Perte au 31.12.2004	-98.50		
Capital au 31.12.2004			63'554.08
Totaux		77'373.68	77'373.68

6.3 Comptes au 31.12.2004 – Détail des transitoires figurant au bilan final du 31 décembre 2004 et évolution du capital

Débiteurs		
- Cotisations individuelles à encaisser (2004)	312.50	
- Cotisations bureaux à encaisser (2004)	1'840.00	
Passifs transitoires		
- Forfait secrétariat 4e trim. 2004		2'500.00
- Forfait caissier 4e trim. 2004		500.00
- Frais de comité et de représentation		-
- Frais secrétariat		645.15
- Frais caissier		65.15
- Frais président		720.80
- Swisscom, novembre 2004		25.25
- Swisscom, décembre 2004		25.25
- Prix pour étudiant (Rbt Atelier Cotelli SA)		131.45
- Internet Netzone		114.00
- Internet P+		2'899.80
- Lignum participation de la SIA		4'917.75
- DRA Contribution 2003		1'275.00
	2'152.50	13'819.60
Evolution du capital		
- Capital initial	63'652.58	
- Perte de l'exercice 2004	-98.50	
CAPITAL FINAL AU 31.12.2004	63'554.08	

6.4 Rapport des vérificateurs des comptes 2004

SIA – Section neuchâteloise

Assemblée générale du jeudi 14 avril 2005

Rapport des vérificateurs des comptes

Les soussignés ont procédé mercredi 18 février 2004 à la vérification des comptes de l'exercice 2003, au siège de SD Ingénierie Neuchâtel SA à Boudry. Cette vérification s'est déroulée avec la participation active du caissier M. Jean-Daniel Girard et de Mme Cecchetto, qui a mené à bien tout le travail de comptabilité.

Les vérificateurs ont passé en revue l'ensemble des écritures et des pièces justificatives, et ils ont trouvé les comptes très bien présentés et parfaitement tenus. De nombreuses questions ont été posées, qui toutes ont reçu des explications satisfaisantes.

Nous proposons donc à l'assemblée générale d'accepter les comptes de l'exercice 2003 avec remerciements à leurs auteurs, et d'en donner décharge au comité.

Les vérificateurs :

Christiane BERTSCHI
Architecte EPFL / SIA

Christopher Pannet

Boudry, le

7. BUDGET 2005

7.1 Budget 2005 – Budget 2004

Produits	Budget 2005		Budget 2004	
- SIA conseils		400.00		400.00
- Prod. s/conf. (participation SIA conf. Bois 04)		2'500.00		4'000.00
- Cotisations individuelles		13'000.00		14'000.00
- Cotisations de bureaux		19'000.00		15'000.00
- Dividendes actions		700.00		700.00
- Intérêts sur comptes placement UBS		300.00		300.00
- Intérêts sur CCP		15.00		15.00
Charges				
- Forfait secrétariat	10'000.00		10'000.00	
- Forfait caissier	2'000.00		2'000.00	
- Frais de comité et de représentation	5'000.00		5'000.00	
- Frais administratifs, impression journal SIA	5'000.00		5'000.00	
- Cotisations diverses à payer	700.00		700.00	
- Documentation - formation	1'500.00		1'500.00	
- Prix pour étudiants	1'000.00		1'000.00	
- Conférences - débats - matériel	8'000.00		9'000.00	
- GPA - NE	3'000.00		2'000.00	
- Site internet SIA NE	3'000.00		3'000.00	
- SIA conseils	1'000.00		2'000.00	
- Promotion activités locales	-		2'000.00	
- Activités conférence bois	2'500.00		-	
- Habitat et jardin	5'000.00		-	
- Ouverture N5 2005	5'000.00		-	
Totaux	52'700.00	35'915.00	43'200.00	34'415.00
Bénéfice / perte exercice		16'785.00		8'785.00
Totaux	52'700.00	52'700.00	43'200.00	43'200.00

Commentaires :

Les grandes modifications budgétaires portent sur :

- Cotisations de bureaux 2005 (sur base cotisations rentrées en 2004)
- Habitat et jardin (SIA hôte d'honneur d'Habitat et Jardin 2006 - provision)
- Activités SIA NE + VD en relation avec les journées portes ouvertes liées à l'ouverture de la N5 entre Grandson et Areuse (30 avril et 1^{er} mai 2005)
- Les conférences prévues en 20056 sont les suivantes :
 - charte pour une architecture de qualité
 - séminaire sur les coûts de construction
 - séminaire sur la responsabilité des ingénieurs et architectes et les assurances dans le domaine de la construction

8. ORGANES DE LA SECTION EN 2004 ET 2005

8.1 Comité 2004 / 2005

Fonction	2004	2005
Président :	Erdjan Opan	Daniel Philippin
Vice-président :	vacant	vacant
Secrétaire :	Norbert Jouval	Jean-Marc Angehrn
Caissier :	Jean-Daniel Girard	Jean-Daniel Girard
Membres :	Boris Evard	Boris Evard
	Olivier Mauler Cédric Bart Julien Dubois Daniel Philippin Yves-Alain Brechbühler	Olivier Mauler Cédric Bart Julien Dubois Erdjan Opan Andreas Hufschmied

8.2 Groupes professionnels 2004

- Architecture : Michel Tanner, architecte, Cédric Bart, architecte (suppléant)
- Génie civil : Olivier Mauler, ing. civil, Erdjan Opan, ing. civil (suppléant)
- Sol/Air/Eau : Yves-Alain Brechbühler, géologue, Andreas Hufschmied, suppléant
- Technique/Industrie : Daniel Philippin, physicien, suppléant (vacant)

8.3 Vérificateurs des comptes 2004 / 2005

- Vérificateurs : Christopher Panett
Pierre Minder
- Suppléant : A élire pour 2005

8.4 Délégués à l'assemblée 2004 / 2005

- Délégué : Erdjan Opan, ing. civil
- Suppléant : Yves-Alain Brechbühler, géologue (2004), Daniel Philippin, physicien (2005)

8.5 Autres fonctions au sein de la SIA

- Membre de la direction de la SIA : Pierre-Henri Schmutz
- Membre du Conseil d'honneur de la SIA : Nicolas Kosztics
- Membre du Conseil d'honneur de la SIA : Denis Clerc
- Président du Conseil d'honneur du groupe Sol/Air/Eau : Yves-Alain Brechbühler
- Membre de la commission de vérification des comptes de la SIA : Yves-Alain Brechbühler
- Membre du comité du groupe professionnel "Architecture" : Michel Tanner
- Membre du comité de la société spécialisée "Architecture & Culture" : Michel Tanner
- Président de la commission des cours d'introduction pour l'apprentissage des dessinateurs en génie civil : Pierre Roelli
- Membre de la commission de formation du tronc commun des dessinateurs au CPLN (CFTCD) : Gorge Blendermann

1. Liste des membres à fin février 2005 (fichier à télécharger également sur le site www.siane.ch)
2. Memorandums AG et comité (fichier à télécharger également sur le site www.siane.ch)
3. Sociétés et abonnements (fichier à télécharger également sur le site www.siane.ch)
4. Rapport du Président de la Conférence suisse des architectes (CSA)
5. Echanges de courrier SIANE- Direction SIA concernant des dysfonctionnements constatés
6. PV de l'Association Maison Blanche (AMB) de la rencontre AMB-SIA du 4 février 2005
7. Rencontre SIA entre membres "décideurs" de la SIA Neuchâteloise
8. Flyer des visites organisées par la SIANE en 2004
9. Charte pour une architecture de qualité (projet du 15.07.2004)